

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

PREMIERES ASSISES TERRITORIALES DE LA SANTE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 18/280 AC du 27 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a pris acte des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018-2021.

Préalablement saisi pour avis, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse (CESEC) a souscrit à l'unanimité de ses membres aux orientations proposées par le Conseil exécutif de Corse.

Pour rappel, la Collectivité de Corse entend déployer sa politique en matière de santé selon trois axes majeurs :

1. La lutte contre les déserts médicaux,
2. La construction d'une trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier régional (CHR),
3. Le développement de la prévention sanitaire auprès de la population.

La méthode retenue pour décliner ces grandes orientations est la concertation, la plus large possible, étendue à tous les acteurs concernés sur le territoire au premier rang desquels la population de l'île.

C'est en effet par le débat et les échanges qui ne nous appréhenderons au mieux les enjeux, pour les partager, et in fine les adapter aux contraintes et réalités locales.

A ce titre, les premières assises territoriales de la Santé seront organisées les 5 et 6 juillet prochains à l'Université di Corsica.

Le format de ces deux journées pourrait s'articuler autour de deux temps distincts et complémentaires :

- des séances de plénière présentant les actions à mener par la Collectivité,
- des ateliers de travail sur des thématiques diverses pour partager et échanger permettant l'émergence et la confrontation d'idées.

Le champ des thématiques de santé abordé s'est voulu aussi large et varié que possible : prévention des personnes âgées, dépistage précoce, accès aux soins, sans oublier l'Hôpital ainsi qu'une table ronde relative à la santé mentale...

Le programme prévisionnel de ces journées est annexé au présent rapport. Il n'est pas complètement stabilisé et peut faire l'objet de modification suivant les confirmations de présence de certains intervenants, et en fonction des consultations préalables d'un certain nombre d'instances.

Un prestataire externe pour assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), choisi selon les règles de la commande publique, sera en charge préalablement à l'évènement, de réaliser et d'analyser un questionnaire relatif au système de santé insulaire à destination d'un échantillonnage de la population.

De plus, précédemment à la clôture et à la synthèse des travaux de ces premières assises, un temps de restitution des différents ateliers est programmé et permettra d'adopter les 10 fiches actions conformes aux orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé.

Le financement de cet évènement sera prélevé sur l'enveloppe de crédits n° N5212A chapitre 934 fonction 410 compte 6185 qui sera abondée en tant que de besoin du montant définitif.

Le montant estimatif de la manifestation est de 90 000 euros permettant la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transport associés, la restauration, l'AMO, la publicité.

La mise à disposition des locaux de l'Università di Corsica, pour un montant de 0 euro, se fera par voie de convention, jointe en annexe n° 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.